

**CONVENTION DE PARTENARIAT
entre la commune de Saint Jean d'Angély & Nature Environnement 17
Années 2021-2022
Projet « Un serpent dans mon jardin »**

ENTRE

La commune de Saint Jean D'Angély, représentée par Madame Françoise MESNARD, maire dûment habilité par délibération du conseil municipal du 9 décembre 2021 ;

Et

L'association Nature Environnement 17, association déclarée sous le n°W173000105 et sous le numéro de Siret 344 722 012 00038, dont le siège social est situé 2 avenue Saint Pierre – 17700 SURGERES, représentée par Monsieur Gérard FRIGAUX, Président dûment habilité à l'effet des présentes ; **ci-après dénommée NE17.**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

NE17 est une association départementale de protection de l'environnement créée en 1967 qui a pour mission d'étudier, et de conserver la faune et la flore du département, d'informer et de sensibiliser à la protection et à la conservation de notre patrimoine naturel et de lutter contre les menaces qui pèsent sur l'environnement et la biodiversité.

C'est dans ce contexte qu'elle développe, grâce au financement de l'appel à projets MobBiodiv de l'Office Français de la Biodiversité et de l'appel à projet ENEDS de la région Nouvelle Aquitaine, un projet permettant de sensibiliser et d'accompagner les citoyens de 6 communes de Charente-Maritime sur 2021-2022 et 2022-2023 sur la thématique des serpents.

En effet, les serpents sont tous protégés sur le territoire français et beaucoup sont en déclin.

En Poitou-Charentes, 4 espèces de serpent sur 8 sont menacées.

Malheureusement, la méconnaissance de ces espèces par le grand public et les nombreux préjugés qui subsistent, associés à une méfiance culturelle bien ancrée, entraînent des réactions démesurées des personnes au détriment de l'animal qui est dans la plupart des cas tué.

Au vu du déclin marqué que leurs populations subissent, il est primordial pour leur préservation de sensibiliser les populations.

La commune de Saint Jean d'Angély a souhaité s'inscrire dans ce projet en 2021-2022 afin d'affirmer son ambition de mieux connaître et protéger son patrimoine naturel.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir pour la période 2021-2022, les modalités de partenariat entre la commune de Saint Jean d'Angély et NE17 dans le cadre de la réalisation du projet Un Serpent dans mon jardin.

A cet effet, elle fixe le cadre général des engagements de chaque partie ainsi que des actions à entreprendre.

En cas de nécessité, la présente convention pourra être aménagée par voie d'avenant.

Article 2 - Description de la démarche envisagée

Ce projet apportera :

- De la connaissance aux scolaires et aux citoyens sur des espèces qui suscite la méfiance (projet pédagogique, animations grand-public, conférence, outils de communication, etc.).
- Un accompagnement et des formations pour les communes et les citoyens afin qu'ils prennent en compte la préservation des serpents dans la gestion de leurs espaces : jardins, espaces verts municipaux, cours d'écoles, etc. (Convention « Refuge pour les serpents », etc.).
- Une réponse aux sollicitations des citoyens en détresse face à la présence d'un serpent par la mise en place d'une cellule d'accompagnement (SOS Serpents).

NE17 sera chargée d'accompagner la commune de Saint Jean d'Angély tout au long du processus de réalisation du projet.

Les étapes de cette réalisation, définies à l'initiative de l'association NE17, sont les suivantes :

- ACTION « Accompagnement des communes »

- Octobre : réunion de présentation du projet aux élus

Novembre / décembre : présentation des espèces présentes sur la commune, visite des espaces verts municipaux, choix d'une ou plusieurs parcelles afin de mettre en place des actions en faveur des serpents. Cette ou ces parcelle(s), ouverte à tous, et dans l'idéal proche de l'école Joseph Lair permettra de montrer aux citoyens un exemple d'aménagement et sera le lieu d'accueil pour la journée thématique « Fête des serpents » organisée dans le cadre de la fête de la nature.

En parallèles, entre avril et juin, les agents municipaux seront formés sur la thématique des serpents et recevront un carnet format A5 composé de fiches « espèces » et de fiches « gestion/conseils » pour accueillir au mieux les serpents sur sa propriété. Les agents municipaux pourront ainsi répondre aux questionnements des citoyens face aux nouveaux aménagement favorables aux serpents.

- ACTION « Projet pédagogique scolaire »

Le projet pédagogique se déroulera auprès de la classe de Gaëlle Marteau de l'école Joseph Lair.

4 animations de février à mai 2022

- Février/mars : séance 1 et 2 : animation **en classe** (biologie et écologie des espèces, menaces)
- Début avril : séance 3 : animation **autour de l'école** sur la mise en place d'actions de gestion
- Avant vacances de Pâques : **propositions** d'actions aux élus
- Après vacances de Pâques : **réponse** des élus
- Courant mai : **mise en place** des actions
- Début mai : Séance 4 : animation avec **Zoodyssée**
- **Présentation** des travaux des élèves lors de la fête de la nature.

Lors des séances scolaires, différentes approches pédagogiques vont être utilisées : scientifique, ludique, naturaliste, sensorielle... Des outils pédagogiques vont être créés pour mener à bien ce projet. Les élèves vont être acteur du projet car ils vont proposer des actions d'aménagement ou de communication à leur commune.

- ACTION « Outil de communication »

- Création d'une **plaquette** grand public sur les serpents – distribution tout au long du projet aux habitants.
- Création d'un **kit « refuge pour les serpents »** destiné aux citoyens ou aux collectivités qui s'engagent à la préservation des serpents, par le biais d'une convention. Un kit sera mis à disposition des signataires de la convention.
- Création d'une **exposition photos** présentée lors de la fête de la nature/ fête des serpents et mise à disposition pour la commune.

- ACTION « Citoyens »

- Mai/juin : 2 sorties découverte des serpents sur un site favorable aux serpents (en dehors de la commune) – Proposées aux familles des élèves du projet.
- Vendredi 20 mai : fête de la nature / fête des serpents

Au programme :

Après-midi : Présentation des travaux des élèves aux autres classes l'après-midi

En soirée : Visite de la parcelle communale favorable à l'accueil des serpents et relèves des plaques refuges installées pour tenter de contacter des serpents.

Exposition

Stand opération « Refuge pour les serpents »

Jeux sur la thématique

Conférence

- ACTION « Mobilisation bénévoles »

Un réseau de bénévoles sera formé par Nature Environnement 17. Ce réseau sera ensuite sollicité dans le cadre du développement des « Refuges pour les serpents » et pourront répondre aux sollicitations des citoyens dans le cadre des « SOS serpents ».

Article 3 – Engagements des parties

NE17 s'engage à :

- Mobiliser ses compétences en interne, en s'appuyant sur l'investissement de ses professionnels chargés de mission et animateurs nature, pour construire ce projet.
- Informer régulièrement la commune de Saint Jean d'Angély de l'avancement du projet au travers notamment de réunions
- Visiter les parcelles communales pour proposer des actions en faveur des serpents
- Réaliser des actions de sensibilisation auprès des habitants : une conférence sur les serpents, deux sorties découverte et une fête des serpents
- Accompagner les citoyens en leur proposant l'opération « Refuge pour les serpents » (leur permettant de s'engager activement pour la préservation des serpents en aménageant leur jardin de sorte à accueillir les serpents) ou en intervenant dans le cadre des « SOS serpents »
- Mobiliser des bénévoles en proposant un cycle de 5 formations afin de créer une cellule d'accompagnement des citoyens en détresse face à la présence d'un serpent, ou souhaitant des conseils (« SOS serpents » et « Refuges pour les serpents »)
- Former les agents municipaux de la commune de Saint Jean d'Angély
- Réaliser 4 animations scolaires pour une classe de cycle 3 dans la commune de Saint Jean d'Angély pour sensibiliser les élèves à la découverte et à la protection des serpents.
- Contribuer à la communication autour du projet en créant une plaquette sur les serpents à destination du grand public, un kit « refuge pour les serpents » pour les citoyens (et la collectivité)

qui s'engagent activement dans la préservation des serpents par le biais d'une convention et enfin une exposition photo mise à disposition aux communes partenaires du projet.

La commune de Saint Jean d'Angély s'engage à :

- Participer aux réunions / au comité de pilotage.
- Permettre l'accès à des espaces municipaux (salles municipales, parcelles de terrain présentant un enjeu en termes d'habitats et herpétologiques).
- Assurer les besoins logistiques pour les volets « *Action accompagnement des communes* », notamment pour la formation des agents municipaux et « *Action bénévoles* »
- Contribuer à la préparation des actions éducatives auprès des scolaires et aider à leur présentation auprès des acteurs concernés.
- Assurer la communication, notamment en utilisant ses supports d'information (site, bulletin...) pour faire connaître ce projet auprès de la population et des acteurs locaux et mobiliser des bénévoles.

Article 4 – Durée de la convention

La présente convention prend effet dès sa notification et est conclue jusqu'au 31 juillet 2022. Elle s'appuie sur le calendrier prévisionnel joint en annexe.

Article 5 – Organisation financière et participation des parties

La démarche proposée par NE17 s'inscrit dans une logique de partenariat.

Pour l'ensemble du projet, en lien avec 6 communes sur 2021-2022 et 2022-2023, NE17 a obtenu le financement de :

- l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'appel à projets MobBiodiv à hauteur de 32 186,25€
- la région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet ENEDS à hauteur de 7 000€

Cette opération partenariale est non assujettie à la TVA.

Ces financements couvrent ainsi l'ensemble des dépenses afférentes au projet.

Article 6 – Litige et juridictions compétentes

Le présent contrat est soumis au droit Français.

En cas de litige sur l'interprétation et l'exécution du présent contrat, les deux Parties s'engagent à favoriser une solution amiable en portant leur différend à la connaissance d'un Comité de Conciliation qui sera composé de deux représentants de chaque Partie. A défaut d'arrangement amiable, les juridictions compétentes seront saisies à la diligence de l'une ou de l'autre partie.

Etablie en deux exemplaires à Surgères, le

Pour la commune de Saint Jean d'Angély :

Françoise MESNARD,
Maire

Pour Nature Environnement 17 :

Gérard FRIGAUX,
Président